

Gaston Bessay

7 décembre 2018

Les grandes maisons 49390 Mouliherne

02 41 82 73 34

Monsieur le procureur de la république-TGI- Angers

Expert consultant international

Officier de la Légion d'honneur

Officier de la nationale du mérite

*- Copie à M. le Préfet du
Maine et Loire*

*En lui signalant qu'au 20 décembre
le balisage est toujours défaillant.*

Absences répétées de signalisation d'un mât de mesure pour éoliennes



Monsieur le Procureur de la république,

Je me permets d'attirer votre attention sur les défaillances répétées de signalisation d'un mât de mesure du vent (pour éoliennes) à Mouliherne. J'ai déjà signalé ce fait par lettre en date du 14 mars 2018 à la ministre des transports en lui précisant que le balisage lumineux avait été interrompu du 1^{er} au 13 mars. La ministre a bien voulu me répondre et a transmis mes observations au préfet du Maine-et-Loire. Le préfet du Maine-et-Loire par lettre en date du 27 mars 2018 a reconnu que le balisage était absent. Dans un nouveau courrier en date du 28 octobre 2018, j'ai à nouveau signalé que le balisage avait été défectueux pendant environ trois semaines durant ce mois. Pour ce dernier courrier, je n'ai reçu encore aucune réponse ni du ministre des transports, ni du préfet auquel j'adresse toujours copie par lettre recommandée (ainsi qu'au maire de Mouliherne). Le balisage a cependant été remis en état depuis. Cependant depuis dimanche 3 décembre le balisage est encore défectueux. Seule la signalisation basse du mât fonctionne ce qui constitue un danger supplémentaire et une grave infraction au code de l'aviation civile que je connais un peu pour avoir été membre du conseil supérieur de l'aviation marchande. Comme vous le savez, des dizaines et des dizaines de lignes aériennes en provenance ou à destination notamment d'Afrique passent juste au-dessus de ce mât qui en l'état présente un risque de mise en danger d'autrui (je réside en face de cette installation). Cela d'autant plus que la zone est également fréquentée par des chasseurs de l'armée à très basse altitude. Comme je l'indiquais à la ministre des transports cela révèle à l'évidence le manque de compétence technique du promoteur et l'insuffisance de sa surface financière pour assurer la conformité de ces installations avec les règlements de sécurité.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous pourrez porter à lettre, je vous prie d'agréer, monsieur le Procureur, l'assurance de ma haute considération.